

***Lignes directrices (sans effet contraignant)
sur l'utilisation du
« Modèle d'ordonnance – JUB TPI »***

Ordonnance de convocation à la conférence de mise en état

ORDONNANCE

**du Tribunal de première instance de la juridiction unifiée du brevet
Division locale de ... / Division régionale de ... / Division centrale (section de Munich)
rendue le ... [jj mois en mots aaaa]
concernant ... [Demande de BE/BU/CCP/BE en cause]**

EN TÊTE : ... [conformément à la règle 67 RrG [à compléter par le juge rapporteur]

MOTS CLÉS : ... [exigé par la règle 67 RrG] [à compléter par le juge rapporteur] *Mots-clés* : conférence de mise en état, nécessité de convoquer une conférence de mise en état [oui/non]; pouvoir discrétionnaire du juge rapporteur; injonction de fournir des éclaircissements sur des points spécifiques / de répondre à des questions spécifiques / de produire des preuves / de déposer des documents spécifiques, y compris un résumé des demandes; délai; décision par défaut; conférence de mise en état par conférence téléphonique / vidéoconférence / à la Juridiction ; ouvert au public [oui/non]; confidentialité; langue autre que la langue de procédure; enregistrement audio; audition séparée de témoins ou d'experts par vidéoconférence (*liste non exhaustive à titre indicatif*)

CODE DE REFERENCE ECLI : ... [conformément à la règle 67 RrG][à indiquer par le Greffier adjoint]

DEMANDEUR :

... [nom et adresse postale]

Représenté(e) par ... [titre académique (le cas échéant), nom, titre professionnel national, entreprise]

assisté par ... [titre académique (le cas échéant), nom, titre professionnel national, entreprise]

DEFENDEUR :

... [nom et adresse postale]

Représenté(e) par ... [titre académique (le cas échéant), nom, titre professionnel national, entreprise]

assisté par ... [titre académique (le cas échéant), nom, titre professionnel national, entreprise]

BREVET EN CAUSE (données à extraire de la base de données de l'OEB) :

Brevet européen n° ... [ci-après désigné par ses trois derniers chiffres, par exemple EP 789]

[ou brevet européen à effet unitaire n° ... [p. ex. UP 789]

[ou Certificat complémentaire de protection [...] [p. ex. RCP 789]

[ou demande de brevet européen n° ... [p. ex. demande EP 789]

CHAMBRE / DIVISION :

Chambre [dans les divisions ayant plus d'une chambre: n°...] de la division locale [ou: régionale] de ... [ou : de la Division Centrale (Siège de Paris) ou : de la Division Centrale (Section de Munich)]

JUGE [R. 351.1(c) RdP] :

[indication du nom du juge qui a rendu l'ordonnance]

Cette ordonnance a été rendue par le juge rapporteur... [ou : le juge unique...]

RESUME DES FAITS

[Texte libre]

DEMANDES DES PARTIES

- Le requérant demande
 - o qu'une conférence de mise en état soit / ne soit pas convoquée
 - o que la conférence de mise en état se tienne par téléphone ou par vidéoconférence (R. 105.1 RdP) ou se tenir à la Juridiction (R. 105.2 RdP)
 - o ...

- Le défendeur demande
 - o qu'une conférence de mise en état soit / ne soit pas convoquée
 - o que la conférence de mise en état se tienne par téléphone ou par vidéoconférence (R. 105.1 RdP) ou se tenir à la Juridiction (R. 105.2 RdP)
 - o ...

POINTS EN LITIGE

[Texte libre]

MOTIFS DE L'ORDONNANCE

- Considérant qu'une conférence de mise en état doit être convoquée pour préparer l'audience par téléphone / vidéoconférence / devant la Juridiction

- Considérant que des discussions préparatoires avec des témoins ou des experts devraient avoir lieu pendant la conférence de mise en état (en présence des parties) (R. 104 f) RdP)

- ...

ou

(au cas où le juge rapporteur déciderait de **ne pas** convoquer de conférence de mise en état

- Considérant qu'il n'est pas nécessaire de convoquer une conférence de mise en état en raison
 - o de l'urgence
 - o [autres raisons fondées sur la liste figurant à la règle 104 e) à k), par exemple,
 - ☐ toutes les questions principales ont été identifiées et les faits pertinents qui sont contestés ont été déterminés,
 - ☐ la position des parties sur toutes les questions et tous les faits principaux ont été clarifiées,
 - ☐ Un calendrier pour la poursuite de la procédure a déjà été établi ...]
 - ☐ ...

ORDONNANCE [rendue conformément à la règle 35(b), 101.1, 103.1, 104(f), 105.1 RdP]

Par ces motifs, après avoir entendu les parties sur tous les points pertinents, le juge rapporteur ordonne que

- la procédure écrite est clôturée / sera clôturée le ... (R. 35(a) RdP) et aucune conférence de mise en état n'a lieu d'être tenue (R. 35(b) et 101.1 RdP)
- ...

ou

- une conférence de mise en état est tenue devant le juge rapporteur (R. 101.1 RdP) et (facultatif) le juge qualifié sur le plan technique
 - le ... [jj mois en mots aaaa] [doit être un jour ouvrable de la Juridiction]
 - à ... [heure] [doit être dans les heures de travail de la Juridiction]
 - avec une durée estimée de ... Heures
- la conférence de mise en état se tiendra
 - par conférence téléphonique (R. 105.1 RdP)
 - par vidéoconférence (R. 105.1 RdP)
 - au tribunal, à ... division de ... [adresse complète du site] (R. 105.2 RdP)
- la conférence de mise en état comprendra des discussions préparatoires avec le témoin ou l'expert suivant, M./Mme ... (R. 104(f) RdP)

Le juge rapporteur ordonne en outre qu'au moins ... jours avant la conférence de mise en état (R. 103.1 RdP)

- le demandeur doit fournir à la Juridiction :
 - des éclaircissements sur les points suivants: ...
 - réponses aux questions suivantes: ...
 - preuve de ce qui suit: ...

<input type="checkbox"/> documents spécifiques: ... <input type="checkbox"/> un résumé des mesures qui seront sollicitées lors de la conférence de la mise en état : ... <input type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> le défendeur doit fournir à la Juridiction : <input type="checkbox"/> des éclaircissements sur les points suivants: ... <input type="checkbox"/> réponses aux questions suivantes: ... <input type="checkbox"/> preuve de ce qui suit: ... <input type="checkbox"/> documents spécifiques: ... <input type="checkbox"/> un résumé des mesures qui seront sollicitées lors de la conférence de la mise en état: ... <input type="checkbox"/> ... <u>ou</u> <input type="checkbox"/> ...

Instructions aux parties et au greffe

<p>Les parties sont priées d’informer au moins ... X jours avant la conférence de mise en état, le greffe de la division de ... sur :</p> <input type="checkbox"/> le nom et la qualité de toute personne – autre que les représentants des parties – qui participera à la conférence de mise en état <input type="checkbox"/> (dans le cas où la conférence de mise en état se tient par conférence téléphonique) un numéro de téléphone permettant au juge rapporteur de contacter les représentants des parties le jour de la conférence de mise en état <input type="checkbox"/> la langue dans laquelle les représentants des parties proposent de tenir la conférence de mise en état (si elle diffère de la langue de procédure), sous réserve de l’approbation du juge rapporteur (R. 105.3 RdP) <input type="checkbox"/> ... <i>[à compléter lorsque de plus amples détails sur le système de visioconférence de la JUB seront connus, par exemple appel test la veille de la conférence de mise en état]</i> <input type="checkbox"/> ...

Rendue à ... le...

NOMS ET SIGNATURES	
Juge rapporteur [Article 8 AJUB, art. 35(5) Statut] Juge rapporteur ...	Greffier adjoint [Art. 35(5) Statuts] Greffier adjoint ...

Renseignements sur la décision par défaut

Si une partie ne se conforme pas à la présente ordonnance dans le délai imparti, une décision par défaut peut être rendue conformément à la R. 355 RdP (R. 103.1, dernier alinéa et .2 RdP).

Renseignements sur l'examen par la chambre

Toute partie peut demander que la présente ordonnance soit renvoyée à la chambre pour un réexamen conformément à la règle 333 RdP. Pendant la procédure de révision, l'ordonnance est exécutoire (R. 102.2 RdP).

Sur la conférence de mise en état tenue par vidéoconférence

1. Les représentants doivent s'assurer que leur équipement de vidéoconférence leur permet de participer à la conférence de mise en état.
2. La conférence de mise en état "à distance" sera accessible via la solution Cisco Webex Meeting. Les représentants doivent s'assurer que leur équipement de vidéoconférence permet de participer à la conférence de mise en état en utilisant la solution Cisco Webex Meeting. Les représentants doivent également s'assurer que, outre l'équipement technique, l'acoustique et la lumière de la salle sont adaptées à la réalisation de la vidéoconférence.
3. Lien vers la conférence intérimaire à ajouter à l'ordonnance ou à envoyer séparément par le greffe à la division locale de .../ division régionale de .../ division centrale (siège de Paris ou section de Munich) où la conférence de mise en état a lieu.
4. Les représentants sont encouragés à organiser un appel test avec le greffe de la division locale de .../division régionale de .../division centrale (siège de Paris ou section de Munich) bien avant la tenue de la conférence de mise en état.
Les coordonnées pour organiser cet appel test sont les suivantes : ++ ... [numéro de téléphone et adresse électronique du greffe de la division locale de .../division régionale de .../division centrale (siège de Paris ou section de Munich)].

Renseignements techniques sur la conférence de mise en état tenue par conférence téléphonique

La JUB contactera les représentants à l'heure indiquée dans la convocation à la conférence de mise en état, en composant les numéros de téléphone fournis au préalable par les représentants.

Renseignements sur la conférence de mise en état tenue devant les tribunaux

La conférence de mise en état est ouverte au public, à moins que le juge rapporteur ne décide qu'elle soit confidentielle, dans la mesure où cela est nécessaire, dans l'intérêt de l'une ou des deux parties ou de tiers ou dans l'intérêt général de la justice ou de l'ordre public (R. 105.2 RdP).

Informations sur l'enregistrement audio

La conférence de mise en état fait l'objet d'un enregistrement audio. L'enregistrement est mis à la disposition des parties ou de leurs représentants dans les locaux de la Juridiction après l'audience de la conférence de mise en état (R. 106 Rdp).